



French

GAFI ▾

Pays ▾

Publications ▾

Sujets ▾

Calendriers ▾

Accueil

Publications

Juridictions soumises à une surveillance renforcée - 21 février 2025

Juridictions soumises à une surveillance renforcée - 21 février 2025

Publication details

Language

English

Country

[Algeria](#), [Angola](#), [Bulgaria](#),
[Burkina Faso](#), [Cameroon](#),
[Côte d'Ivoire](#), [Croatia](#),
[Democratic Republic of the
Congo](#), [Haiti](#), [Kenya](#), [Lao
PDR](#), [Lebanon](#), [Mali](#),
[Monaco](#), [Mozambique](#),
[Namibia](#),
[Nepal](#), [Nigeria](#), [South Africa](#),
[South Sudan](#), [Syria](#),
[Tanzania](#), [Venezuela](#),
[Vietnam](#), [Yemen](#)

Topic

[High-risk and other
monitored jurisdictions](#)

JURIDICTIONS NE FAISANT
PLUS L'OBJET D'UNE
SURVEILLANCE RENFORCÉE
[Philippines](#)



"grey list"

Paris, 21 février 2025 -

Les juridictions faisant l'objet d'une surveillance renforcée travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques de leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance renforcée. Cette liste est aussi connue sous le nom de « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (ORTG) continuent de travailler avec les juridictions ci-dessous qui rendent compte des progrès accomplis dans la résolution de leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces juridictions à achever leurs plans d'action rapidement et dans les délais convenus. Le GAFI salue leur engagement et suivra de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de vigilance renforcées à l'égard de ces juridictions. Les normes du GAFI n'envisagent pas l'écartement des risques (de-risking) ou d'exclure des catégories entières de clients, mais préconisent l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et toutes les juridictions à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques. Lorsque les pays envisagent de prendre des mesures sur la base de leur analyse des risques en tenant compte des informations ci-dessous, ils doivent veiller à ce que les flux de fonds destinés à l'aide humanitaire, aux activités légitimes des OBNL et aux transferts de fonds ne soient ni interrompus ni découragés. Les pays doivent également tenir compte de leurs obligations internationales au titre de la résolution 2761 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les dérogations humanitaires aux mesures de gel des avoirs imposées par les régimes de sanctions des Nations unies.

Le GAFI identifie régulièrement d'autres juridictions dont les régimes présentent des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Un certain nombre de juridictions n'ont pas encore été examinées par le GAFI ou leur ORTG, mais le seront en temps voulu.

Le GAFI offre une certaine souplesse aux juridictions qui ne sont pas confrontées à des échéances immédiates pour rendre compte de leurs progrès sur une base volontaire. Les pays suivants ont vu leurs progrès examinés par le GAFI depuis juin 2024 : Afrique du Sud, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Croatie, Kenya, Mali, Mozambique, Namibie, Nigeria, Philippines, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Tanzanie, Venezuela, et Vietnam. Pour ces pays, des déclarations actualisées sont présentées ci-dessous. L'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Liban, Monaco, la Syrie et le Yémen ont choisi de reporter leur rapport ; par conséquent, les déclarations publiées précédemment pour ces juridictions sont incluses ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement l'état le plus récent des régimes de LBC/FT de ces juridictions. Après examen, le GAFI identifie désormais également la République démocratique populaire lao et le Népal.

ALGERIE

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, l'Algérie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, l'Algérie a progressé sur plusieurs des actions recommandées contenues dans son REM, y compris en conduisant de manière plus efficace des enquêtes et poursuites relatives au blanchiment de capitaux. L'Algérie continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant le contrôle fondé sur le

risque, particulièrement pour les secteurs à plus haut risque, notamment par l'adoption de nouvelles procédures, nouvelles évaluations des risques, nouveaux manuels et lignes directrices de contrôle, par la conduite d'inspections et par l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives ; (2) en développant un dispositif efficace en ce qui concerne les informations élémentaires et sur les bénéficiaires effectifs ; (3) en améliorant son dispositif de déclaration des opérations suspectes ; (4) en établissant un cadre juridique et institutionnel efficace en matière de sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme ; et (5) en mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la surveillance des OBNL, sans perturber ou décourager indûment les activités légitimes.

ANGOLA

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, l'Angola s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, l'Angola a progressé sur certaines des actions recommandées contenues dans son REM, notamment en améliorant sa coopération et sa coordination au plan national, sa coopération internationale et l'utilisation du renseignement financier par les autorités compétentes. L'Angola continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant sa compréhension des risques de BC/FT ; (2) améliorant le contrôle fondé sur les risques des entités bancaires non-financières et des EPNFD ; (3) veillant à ce que les autorités compétentes aient accès à des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs et que les manquements aux obligations soient traitées de manière adéquate ; (4) démontrant une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites relatives aux BC ; (5) en démontrant sa capacité à identifier, enquêter et poursuivre le FT ; et (6) en démontrant un processus efficace pour la mise en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées.

BULGARIE

Depuis octobre 2023, date à laquelle la Bulgarie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Bulgarie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en veillant à ce que les informations sur les bénéficiaires effectifs contenues dans son registre soient exactes et à jour et en identifiant le sous-ensemble d'organismes à but non lucratif (OBNL) le plus vulnérable à l'exploitation à des fins de FT. La Bulgarie devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) remédiant aux défaillances en matière de conformité technique restantes ; (2) améliorant les enquêtes et les poursuites relatives aux différents types de blanchiment de capitaux conformément aux risques, notamment la corruption à haut niveau et la criminalité organisée ; (3) assurant la capacité de mener des enquêtes financières parallèles dans toutes les enquêtes sur le terrorisme ; (4) remédiant aux lacunes dans les dispositifs de SFC relatives au FP ; et (5) en démontrant la mise en œuvre initiale de la surveillance fondée sur les risques des OBNL pour prévenir les abus à des fins de FT.

BURKINA FASO

En février 2021, le Burkina Faso s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Burkina Faso devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques restantes, en mettant en œuvre un régime efficace de sanctions financières ciblées relatives au FT et au FP.

Le GAFI note les progrès continus du Burkina Faso dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et des progrès restent à accomplir. Le GAFI exhorte le Burkina Faso à mettre en œuvre rapidement son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées le plus rapidement possible, toutes les échéances ayant expiré en décembre 2022.

CAMEROUN

En juin 2023, le Cameroun s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Cameroun a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT en alignant ses stratégies et politiques nationales de LBC/FT sur les conclusions de l'ENR ; en démontrant la coopération et la coordination en matière de LBC/FT entre les autorités compétentes ; en améliorant la hiérarchisation, en fonction des risques, de la coopération internationale reçue, et en établissant un régime pour les violations des obligations de transparence applicables aux personnes morales. Le Cameroun devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en: (1) renforçant le contrôle des banques sur la base des risques et en mettant en œuvre un contrôle efficace fondée sur les risques pour les IF non bancaires et les EPNFD, et en menant une action de sensibilisation appropriée auprès des IF à haut risque et des EPNFD ; (2) maintenant et assurant l'accès en temps opportun des autorités compétentes à des informations satisfaisantes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales; (3) renforçant l'échange sécurisé d'informations entre la CRF, les entités déclarantes et les autorités compétentes et en démontrant une augmentation de la diffusion des rapports de renseignement pour soutenir les besoins opérationnels des autorités compétentes ; (4) démontrant que les autorités sont en mesure de mener un éventail d'enquêtes sur le blanchiment d'argent et de poursuivre le blanchiment d'argent conformément aux risques ; (5) mettant en œuvre des politiques et des procédures pour saisir et confisquer les produits et les instruments du crime et gérer les biens gelés, saisis et confisqués, et en donnant la priorité à la saisie et à la confiscation des avoirs à la frontière ; (6) démontrant que les enquêtes et les poursuites en matière de financement du terrorisme sont menées conformément aux risques ; et en (7) démontrant la mise en œuvre efficace des régimes de SFC liées au FT et au FP et en mettant en œuvre une approche fondée sur les risques à l'égard des OBNL sans perturber les activités légitimes.

CÔTE D'IVOIRE

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, la Côte d'Ivoire s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en juin 2023, la Côte d'Ivoire a progressé de manière significative sur plusieurs des actions recommandées contenues dans son REM, notamment en renforçant son cadre juridique de LBC/FT en adoptant plusieurs modifications législatives et réglementaires importantes, en actualisant l'analyse de BC/FT en rédigeant des rapports typologiques sur les infractions sous-jacentes à plus haut risque, en renforçant les ressources humaines et techniques de la CRF et des autorités de poursuite, et en rendant opérationnelle l'agence chargée de la gestion des avoirs saisis et confisqués. La Côte d'Ivoire continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) renforçant le recours à la coopération internationale dans les enquêtes et les poursuites en matière de BC/FT ; (2) améliorant la mise en œuvre du contrôle fondé sur le risque des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées et en menant des campagnes de sensibilisation pour améliorer la conformité ; (3) améliorant la vérification et l'accès aux informations élémentaires et aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et en appliquant des sanctions en cas d'infraction ; (4) renforçant l'utilisation des renseignements financiers par les autorités chargées des enquêtes et poursuites et améliorer la diffusion par la CRF ; (5) démontrant une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de BC/FT de différents types, conformément au profil de risque du pays ; et (6) en renforçant le dispositif des sanctions financières ciblées.

CROATIE

En juin 2023, la Croatie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. À sa plénière de février 2025, le GAFI a fait la détermination initiale que la Croatie a achevé de manière substantielle son plan d'action ce qui justifie une évaluation sur place pour

vérifier que la mise en œuvre des réformes LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre à l'avenir est toujours en place.

La Croatie a entrepris les réformes clés suivantes, (1) achèvement de l'évaluation nationale des risques, y compris l'évaluation du risque de BC/FT lié à l'utilisation abusive de personnes morales et de constructions juridiques et à l'utilisation d'espèces dans le secteur immobilier ; (2) augmentation des ressources humaines de la CRF et amélioration des capacités d'analyse ; (3) poursuite de l'amélioration de la détection, des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment d'argent, y compris le BC impliquant des infractions sous-jacentes étrangères et l'utilisation abusive de personnes morales ; (4) augmentation soutenue de l'application de mesures provisoires pour sécuriser les produits directs/indirects, ainsi que les produits étrangers faisant l'objet d'une confiscation ; (6) l'établissement d'un cadre national pour la mise en œuvre des mesures des Nations Unies en matière de SFC, la fourniture de lignes directrices et l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation à l'intention des entités déclarantes ; et (7) l'identification du sous-ensemble d'OBNL le plus vulnérables à l'exploitation à des fins de FT et l'organisation d'actions de sensibilisation ciblées à l'intention des OBNL et de la communauté des donateurs sur les vulnérabilités potentielles des OBNL en matière d'exploitation à des fins de FT.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Depuis octobre 2022, date à laquelle la RDC s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la RDC a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en place un mécanisme visant à promouvoir la coordination et la coopération interagences en matière de BC/FT au niveau opérationnel. La RDC devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) élaborant et en mettant en œuvre un plan de contrôle fondé sur le risque ; (2) renforçant la capacité de la CRF à mener des analyses opérationnelles et stratégiques ; (3) renforçant les capacités des autorités impliquées dans les enquêtes

et les poursuites en matière de BC et FT ; et (4) démontrant une mise en œuvre efficace des SFC liées au FT et au FP.

HAÏTI

(Déclaration de juin 2024)

Depuis juin 2021, date à laquelle Haïti s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Haïti a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en améliorant l'accès de la CRF à un large éventail d'informations et en utilisant celles-ci dans ses produits de renseignement financier grâce à l'adoption d'une nouvelle loi organique. Le GAFI reconnaît l'engagement politique exprimé à un haut niveau et les efforts déployés par Haïti pour faire progresser ses engagements dans le contexte d'une situation sociale, économique et sécuritaire difficile au sein du pays. Haïti devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) achevant son processus d'évaluation des risques de BC/FT et en diffusant les résultats ; (2) mettant en œuvre un contrôle LBC/FT basée sur les risques pour toutes les institutions financières et les EPNFD considérées comme présentant un risque plus élevé de BC/FT ; (3) veillant à ce que les informations de base et sur les bénéficiaires effectifs soient conservées et accessibles en temps opportun ; (4) veillant à ce que la CRF dispose de ressources et de processus adéquats pour produire et diffuser des analyses opérationnelles et stratégiques aux autorités compétentes en vue de lutter contre le BC et le FT ; (4) démontrant que les autorités identifient, enquêtent et poursuivent les cas de blanchiment d'argent d'une manière cohérente avec le profil de risque d'Haïti ; (5) démontrant une augmentation de l'identification, du dépistage et du recouvrement des produits de la criminalité ; (6) remédiant aux déficiences techniques de son régime de sanctions financières ciblées ; et en (7) conduisant une surveillance appropriée et fondée sur le risque des OBNL vulnérables au financement du terrorisme sans perturber ou décourager les activités légitimes des OBNL.

Le GAFI note les progrès continus d'Haïti dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et du travail reste à faire. Le GAFI

encourage Haïti à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques mentionnées ci-dessus.

KENYA

En février 2024, le Kenya s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en septembre 2022, le Kenya a pris des mesures afin de renforcer son régime de LBC/FT, notamment en procédant à une évaluation des risques en matière de FT et en mettant en conformité son cadre de SFC relatif au financement de la prolifération. Le Kenya s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) en présentant les résultats de l'ENR et d'autres évaluations des risques de manière cohérente aux autorités compétentes et au secteur privé, et en mettant à jour les stratégies nationales de LBC/FT ; (2) améliorant le contrôle LBC/FT fondé sur les risques des IF et des EPNFD et en adoptant un cadre juridique pour l'octroi d'agréments le contrôle des PSAV ; (3) améliorant la compréhension des mesures préventives par les IF et les EPNFD, y compris pour accroître le dépôt de DOS et mettre en œuvre les SFC sans délai ; (4) désignant une autorité chargée de la réglementation des trusts et de la collecte d'informations exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs et en mettant en œuvre de mesures correctives en cas de non-respect des exigences de transparence pour les personnes morales et les constructions juridiques ; (5) améliorant l'utilisation et la qualité des produits de renseignement financier ; (6) augmentant les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en fonction des risques ; (7) mettant en conformité le cadre de SFC avec la R.6 et en assurant sa mise en œuvre effective ; et (8) révisant le cadre de la réglementation et de la surveillance des OBNL pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont fondées sur les risques et ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes des OBNL.

En février 2025, la RDP lao s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en août 2023, la RDP lao a progressé sur certaines des actions recommandées du REM, notamment en augmentant les ressources de la CRF et en éliminant les actions au porteur. La RDP lao continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) en améliorant sa compréhension des risques de BC/FT; (2) en améliorant le contrôle fondé sur le risque des casinos, des banques et des entités déclarantes dans les SEZ, y compris les contrôles d'honorabilité et de compétence ; (3) en améliorant la qualité et la quantité de l'analyse du renseignement financier et sa diffusion spontanée aux agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales ; (4) en veillant à ce que les agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales reçoivent une formation et des conseils sur le blanchiment de capitaux ; (5) en démontrant une augmentation des enquêtes et des poursuites de BC conformément au profil de risque de la RDP lao, en mettant l'accent sur les crimes ayant un élément transnational qui nécessitent une coopération internationale ; (6) développant une politique nationale de confiscation cohérente avec les risques de BC/FT ; (7) démontrant que les autorités compétentes prennent des mesures pour identifier, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et instruments du crime conformément au profil de risque ; (8) contrôlant le respect par les IF et les EPNFD des obligations de SFC liées au FP ; et (9) remédiant aux défaillances de conformité techniques des Recommandations 5, 6, 7 et 10.

LIBAN

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, le Liban s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT malgré les défis que représentent la situation sociale, économique et sécuritaire du pays. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, le Liban

a progressé sur plusieurs des actions recommandées contenues dans son REM et a pris des mesures pour son secteur financier, notamment en publiant une circulaire demandant aux banques et aux institutions financières de mettre en place un service chargé de lutter contre les infractions liées à la corruption et de fournir des conseils sur les personnes politiquement exposées, tout en prenant des mesures contre les activités financières non autorisées.

Le Liban continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'Action en : (1) menant des évaluations des risques spécifiques de financement du terrorisme et de blanchiment de capitaux identifiés dans le REM et en veillant à ce que des politiques et mesures sont en place pour atténuer ces risques ; (2) améliorant les mécanismes pour garantir l'exécution efficace et en temps opportun des demandes d'entraide judiciaire, d'extradition et de recouvrement des avoirs ; (3) améliorant la compréhension des risques des EPNFD et l'application de sanctions efficace, proportionnées et dissuasives pour les manquements aux obligations de LBC/FT ; (4) veillant à ce que les informations sur les bénéficiaires effectifs sont à jour et que des sanctions adéquates et des mesures d'atténuation des risques sont en place pour les personnes morales ; (5) renforçant l'utilisation par les autorités compétentes des produits de la CRF et du renseignement financier ; (6) démontrant une augmentation soutenue des enquêtes, poursuites et jugements pour les types de BC, conformément aux risques ; (7) améliorant son approche pour le recouvrement des avoirs, ainsi que pour l'identification et la confiscation des mouvements transfrontaliers illicites de devises, de métaux précieux et de pierres précieuses ; (8) poursuivant les enquêtes de FT et en partageant des informations avec des partenaires étrangers dans le cadre d'enquêtes sur le FT, comme le prévoit le REM ; (9) renforçant la mise en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées ; et en (10) entreprenant une surveillance ciblée et fondée sur les risques des OBNL à haut risque, sans perturber ni décourager les activités légitimes des OBNL.

MALI

En octobre 2021, le Mali s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. À sa plénière

de février 2025, le GAFI a fait la détermination initiale que le Mali a achevé de manière substantielle son plan d'action ce qui justifie une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre à l'avenir est toujours en place.

Le Mali a fait des réformes clés en : (1) diffusant les résultats de l'ENR auprès de toutes les parties prenantes concernées, notamment en menant des activités de sensibilisation auprès des secteurs les plus à risque ; (2) élaborant une approche fondée sur les risques pour le contrôle LBC/FT de toutes les IF et EPNFD présentant un risque élevé, et en démontrant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (3) procédant à une évaluation complète des risques de BC/FT associés à tous les types de personnes morales ; (4) accroissant les capacités de la CRF et des autorités chargées des enquêtes et des poursuites pénales et renforçant leur coopération en matière d'utilisation du renseignement financier ; (5) veillant à ce que les autorités compétentes soient impliquées dans les enquêtes et les poursuites en matière de BC ; (6) renforçant les capacités des autorités compétentes chargées des enquêtes et des poursuites en matière de FT ; (7) établissant un cadre juridique et des procédures pour mettre en œuvre les sanctions financières ciblées ; et (8) mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la supervision du secteur des organisations à but non lucratif afin de prévenir leur exploitation à des fins de financement du terrorisme.

MONACO

(Déclaration de juin 2024)

En juin 2024, Monaco s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en décembre 2022, Monaco a réalisé des progrès significatifs sur plusieurs des actions recommandées par le REM , notamment en établissant une nouvelle structure combinant la cellule de renseignement financier (CRF) et l'autorité de contrôle LBC/FT, en renforçant son approche en matière de détection et d'enquête sur le financement du terrorisme, en mettant en œuvre des sanctions financières ciblées et une supervision basée sur

le risque des organismes à but non lucratifs. Monaco continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) renforçant la compréhension du risque lié au blanchiment de capitaux et à la fraude à l'impôt sur le revenu commis à l'étranger ; (2) démontrant une augmentation soutenue des demandes sortantes pour identifier et demander la saisie de biens d'origine criminelle à l'étranger (3) renforçant l'application des sanctions pour les infractions à la LBC/FT et les infractions concernant les exigences sur les informations de base et sur les bénéficiaires effectifs; (4) achevant son programme de dotation en ressources pour sa CRF et en renforçant la qualité et la rapidité des DOS ; (5) améliorant l'efficacité judiciaire, notamment en augmentant les ressources des juges d'instruction et des procureurs et en appliquant des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées pour le blanchiment de capitaux ; et en (6) augmentant la saisie des biens soupçonnés de provenir d'activités criminelles.

MOZAMBIQUE

Depuis octobre 2022, date à laquelle le Mozambique s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Mozambique a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en œuvre un plan de contrôle basé sur le risque, y compris la mise en œuvre de mesures correctives et de sanctions efficaces et proportionnées, en augmentant le renseignement financier envoyé aux autorités et en démontrant la capacité d'identifier les cas de FT. Le Mozambique devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) en menant une évaluation des risques de FT pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et en l'utilisant comme base pour développer un plan de sensibilisation.

NAMIBIE

En février 2024, la Namibie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. La Namibie a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT notamment en renforçant les ressources de la CRF dédiées à ses responsabilités de contrôle et à son analyse opérationnelle et stratégique, en augmentant les ressources humaines et financières des autorités d'enquête et de poursuite dédiées au FT. La Namibie devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI en : (1) renforçant son contrôle LBC/FT fondé sur les risques en améliorant les capacités humaines et les ressources, en menant des inspections hors site et sur site éclairées par des outils de contrôle d'évaluation des risques et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de manquement aux obligations en matière de LBC/FT ; (2) renforçant les mesures préventives par des inspections et des actions de sensibilisation afin de s'assurer que les IF et les EPNFD appliquent des mesures de vigilance renforcées ainsi que les obligations de SFC relatives au FT et au FP ; (3) accroissant le dépôt d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, et en appliquant des mesures correctives et/ou des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives en cas de manquement aux obligations relatives aux bénéficiaires effectifs ; (4) améliorant la coopération entre la CRF et les autorités chargées des enquêtes et des poursuites pénales afin de renforcer l'utilisation et l'intégration du renseignement financier dans les enquêtes ; (5) renforçant les capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et les poursuites (AEPP) en matière de BC en leur fournissant des ressources adéquates et des formations ciblées ; (6) démontrant les capacités des AEPP à mener des enquêtes et des poursuites efficaces.

NEPAL

En février 2025, le Népal s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en août 2023, le Népal a progressé sur certaines des actions recommandées du REM, notamment en rationalisant des demandes d'entraide judiciaire et en augmentant les capacités de la CRF. Le Népal continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1)

améliorant sa compréhension des principaux risques de BC/FT; (2) améliorant le contrôle fondé sur le risque des banques commerciales, des coopératives à haut risque, des casinos, des NMPP et du secteur immobilier ; (3) démontrant l'identification et de la sanction des STVF/hundi illégaux d'une importance significative, sans entraver l'inclusion financière ; (4) renforçant la capacité et la coordination des autorités compétentes pour mener des enquêtes sur le BC ; (5) démontrant une augmentation des enquêtes et des poursuites sur le BC ; (6) démontrant des mesures pour identifier, tracer, bloquer, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et les instruments du crime en fonction du profil de risque ; (7) remédiant aux lacunes de conformité technique dans son régime de sanctions financières ciblées pour le FT et le FP.

NIGERIA

Depuis février 2023, date à laquelle le Nigéria s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Nigéria a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en améliorant le contrôle LBC/FT fondé sur les risques des IF et des EPNFD, en veillant à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et en démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de BC et FT, conformément aux risques. Le Nigeria devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) renforçant la mise en œuvre des mesures préventives pour les secteurs à haut risque; (2) détectant de manière proactive les violations des obligations de déclaration de devises et en appliquant les sanctions appropriées.

AFRIQUE DU SUD

Depuis février 2023, date à laquelle l'Afrique du Sud s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, l'Afrique du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en démontrant que toutes les autorités de contrôle de la LBC/FT appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et efficaces en cas de manquements, et en veillant à ce que les autorités compétentes aient un accès rapide à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques et en appliquant des sanctions en cas de violation par les personnes morales des obligations relatives aux bénéficiaires effectifs . L'Afrique du Sud devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques restantes, notamment en démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux grave et complexe et de l'ensemble des activités de FT, conformément à son profil de risque.

SOUDAN DU SUD

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan du Sud s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Soudan du Sud a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en achevant son examen complet de la loi LBC/FT (2012) pour se conformer aux normes du GAFI. Le Soudan du Sud devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action, notamment en : (1) mettant pleinement en œuvre la Convention de Vienne de 1988, la Convention de Palerme de 2000 et la Convention sur le financement du terrorisme de 1999 ; (2) veillant à ce que les autorités compétentes soient convenablement structurées et dotées des capacités nécessaires pour mettre en œuvre une approche fondée sur le risque en matière de contrôle de la LBC/FT pour les institutions financières ; (3) développant un cadre juridique complet pour collecter et vérifier l'exactitude des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; (4) rendant opérationnelle une CRF indépendante et pleinement fonctionnelle ; (5) établissant et en mettant en œuvre le cadre juridique et institutionnel pour appliquer des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur

le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ; et (6) commençant à mettre en œuvre une surveillance ciblée et fondée sur les risques des OBNL à risque d'abus à des fins de FT.

Le GAFI constate les progrès limités réalisés par le Soudan du Sud dans le cadre de son plan d'action, toutes les échéances étant désormais dépassées et du travail restant à être accompli. Le GAFI encourage à nouveau le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible et à faire preuve d'un engagement politique et institutionnel fort afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, en particulier en soutenant l'agence principale de coordination des efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIE

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, la Syrie a réalisé des progrès pour améliorer son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait substantiellement complété son plan d'action au niveau technique, notamment en incriminant le financement du terrorisme et en établissant des procédures de gel des actifs terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie a achevé son plan d'action le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place afin de confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et actions requises a débuté et est maintenu, en raison de la situation sécuritaire. Le GAFI continuera à suivre la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

TANZANIE

En octobre 2022, la Tanzanie s'est engagée à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. À sa plénière de février 2025, le GAFI a fait la détermination initiale que la Tanzanie a achevé de manière substantielle son plan d'action ce qui justifie une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre à l'avenir est toujours en place.

La Tanzanie a fait les réformes clés suivantes : (1) améliorer le contrôle fondé sur les risques des IF et des EPNFD, notamment en menant des inspections en fonction des risques et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (2) démontrer la capacité des autorités à mener efficacement une série d'enquêtes et de poursuites en matière de BC, conformément au profil de risque du pays ; (3) démontrer que les autorités chargées de l'application de la loi prennent des mesures pour identifier, localiser, saisir et confisquer les produits et les instruments du crime ; (4) mener une évaluation complète des risques de financement du terrorisme et commencer à mettre en œuvre une stratégie nationale complète de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que démontrer la capacité à mener des enquêtes sur le financement du terrorisme et à engager des poursuites conformément au profil de risque du pays ; (5) sensibiliser davantage le secteur privé et les autorités compétentes aux SFC relatives au FT et au FP; et (6) mener une évaluation des risques de financement du terrorisme pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et s'en servir comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

VENEZUELA

En juin 2024, le Venezuela s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Venezuela devrait continuer de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) renforçant sa compréhension des risques de BC/FT, y compris en ce qui concerne le FT et les personnes morales et constructions juridiques ; (2) veillant à ce que l'ensemble des institutions financières et des EPNFD soient soumises à des mesures de LBC/FT et à

un contrôle fondé sur le risque ; (3) veillant à ce que des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient accessibles en temps opportun ; (4) renforçant les ressources de la CRF et en améliorant l'utilisation du renseignement financier par les autorités compétentes ; (5) renforçant les enquêtes et les poursuites en matière de BC/FT ; (6) veillant à ce que les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des OBNL à des fins de FT soient ciblées, proportionnées et fondées sur les risques et qu'elles ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes au sein du secteur des OBNL ; et en (7) mettant en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées liées au FT et au FP.

VIETNAM

Depuis juin 2023, date à laquelle le Vietnam s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAP afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Vietnam a réalisé des progrès limités. Le GAFI encourage vivement le Vietnam à se coordonner en interne afin de démontrer des progrès dans la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la compréhension des risques, la coordination interne et la coopération pour lutter contre le BC/FT ; (2) renforçant la coopération internationale ; (3) mettant en œuvre un contrôle efficace fondé sur les risques pour les IF et les EPNFD ; (4) prenant des mesures pour réglementer les actifs virtuels et les prestataires de services d'actifs virtuels ; (5) remédiant aux défaillances techniques en matière de conformité, notamment en ce qui concerne l'infraction de blanchiment de capitaux, les sanctions financières ciblées, le devoir de vigilance relatif à la clientèle et la déclaration des opérations suspectes ; (6) menant des activités de sensibilisation avec le secteur privé ; (7) établissant un régime qui fournit aux autorités compétentes des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; (8) assurant l'indépendance de la CRF et en améliorant la qualité et la quantité des analyses et des diffusions de renseignements financiers ; (9) donnant la priorité aux enquêtes financières parallèles et en démontrant une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de BC; et (10) démontrant qu'il existe un contrôle des IF et des EPNFD relatif aux obligations en matière de SFC liées au FP et qu'il existe une coopération et une coordination entre les autorités afin d'éviter que les SFC liées au FP ne soit contournées.

YEMEN

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le Yémen a réalisé des progrès pour améliorer son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait substantiellement traité son plan d'action au niveau technique, notamment en : (1) incriminant de manière satisfaisante le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) établissant des procédures permettant d'identifier et de geler les actifs terroristes ; (3) améliorant ses obligations de vigilance relative à la clientèle et de déclaration des opérations suspectes ; (4) publiant des lignes directrices ; (5) développant les capacités de surveillance et de contrôle des autorités de contrôle du secteur financier et de la cellule de renseignement financier ; et en (6) établissant une cellule de renseignement financier pleinement opérationnelle et fonctionnant de manière efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen a achevé son plan d'action le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place afin de confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et actions requises a débuté et est maintenu en raison de la situation sécuritaire. Le GAFI continuera à suivre la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

**JURIDICTION NE FAISANT PLUS L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE
RENFORCÉE DE LA PART DU GAFI**

LES PHILIPPINES

Le GAFI accueille favorablement les progrès significatifs réalisés par les Philippines dans l'amélioration de leur régime de LBC/FT. Les Philippines ont renforcé l'efficacité de leur régime de LBC/FT afin de respecter les engagements figurant dans son plan d'action relatif aux défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en juin 2021, en (1) en démontrant qu'un contrôle fondé sur le risque efficace des EPNFD est exercée ; (2) en démontrant que les autorités de contrôle utilisent des contrôles LBC/FT pour atténuer les risques associés aux casinos clandestins ; (3) en mettant en œuvre les nouvelles exigences d'enregistrement pour les STFV et en appliquant des sanctions aux opérateurs de transferts de fonds non enregistrés et illégaux ; (4) en améliorant et en rationalisant l'accès des autorités d'enquête et de poursuite aux informations sur les bénéficiaires effectifs et en prenant des mesures pour s'assurer que les informations sur les bénéficiaires effectifs sont exactes et à jour ; (5) démontrant une augmentation de l'utilisation du renseignement financier et une augmentation des enquêtes et des poursuites de BC conformément au risque ; (6) démontrant une augmentation de l'identification, des enquêtes et des poursuites en matière de financement du terrorisme ; (7) démontrant que des mesures appropriées sont prises à l'égard du secteur des OBNL (y compris les OBNL non enregistrés) sans perturber l'activité légitime des OBNL ; (8) renforçant l'efficacité du cadre de sanctions financières ciblées pour le FT et le FP ; et (9) en appliquant des mesures transfrontalières dans tous les principaux aéroports maritimes et internationaux, conformément au risque.

Les Philippines devraient continuer à travailler avec le Groupe Asie/Pacifique pour maintenir les améliorations apportées à son système de LBC/FT. Le GAFI encourage les Philippines à poursuivre leurs efforts pour s'assurer que les mesures LFT sont appliquées de manière appropriée, en particulier l'identification et la poursuite des cas de blanchiment d'argent, et qu'elles ne découragent ni ne perturbent l'activité légitime des OBNL.

Related materials

21 févr.
2025

Résultats de la plénière du GAFI, 19-21 février 2025

La deuxième réunion plénière du Groupe d'action financière (GAFI) sous la présidence mexicaine d'Elisa de Anda Madrazo s'est achevée aujourd'hui. Les délégués ont discuté de questions clés, notamment la promotion de l'inclusion financière et l'approche fondée sur les risques, une priorité essentielle du GAFI sous la présidence mexicaine.

21 févr.
2025

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action - 21 février 2025

Les juridictions à haut risque présentent d'importantes défaillances stratégiques dans leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour tous les pays identifiés comme présentant un risque élevé, le GAFI appelle tous les membres et exhorte toutes les juridictions à appliquer des mesures de vigilance renforcées et, dans les cas les plus graves, les pays sont invités à appliquer des contre-mesures pour protéger le système financier international contre les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération (BC/FT/FP) émanant du pays.

Découvrez

[GAFI](#) →

[Pays](#) →

[Publications](#) →

[Calendriers](#) →

[Le secteur privé](#) →

[Informations pour les étudiants et les universitaires](#) →

Besoin d'aide?

[Avertissement](#) →

[Foire aux questions](#) →

[Glossaire GAFI](#) →

En savoir plus

[FATF Training and
Support Activities](#)

Accès restreint pour
→
délégués du GAFI



Contactez-nous

[Terms & conditions](#) | [Politique de protection de la vie privée](#) | [Sitemap](#)

© fatf-gafi 2024. All rights reserved